

I. Introduction

Le présent règlement est d'application pour la compétition « Asiatic Archery Rebel » Contest, édition 2024.

Il définit la réglementation minimum régissant cet évènement.

Durant cet évènement, et selon décision souveraine de l'organisation dictée par des impératifs d'organisation ou de sécurité, certains éléments de ce règlement pourront être adaptés.

Le cas échéant, tous les participants en seront informés afin que tous soient mis dans une situation équitable.

II. Catégories de tireurs

Il n'y a aucune distinction de catégorie entre les athlètes.

Quel que soit le genre, l'âge ou le type d'arc, tous les tireurs concourent dans la même catégorie.

Les tireurs doivent tirer les 2 yeux ouverts.

III. Les épreuves

Les tirs se déroulent sur un terrain connu, à des distances inconnues.

Il y a 3 épreuves :

- une épreuve de précision
- une épreuve de vitesse
- une épreuve dynamique

Sur le terrain, et pour chaque épreuve, le tireur devra respecter le marquage de la zone de tir :

- Piquet jaune : piquet de début de zone de tir.
- Piquet rouge : piquet de fin de zone de tir.

IV. Le matériel de tir

Seuls les matériels mentionnés sont autorisés et comptent pour la compétition.

Ceux-ci peuvent être contrôlés à tout moment.

En cas d'infraction durant le tir, le tireur peut être disqualifié de la compétition.

1. L'arc

L'arc doit être de type asiatique : Comportant des siyahs, pas de repose flèches, pas de système de visée. Les matériaux modernes, fibre de verre, carbonés, etc., sont autorisés, ainsi que les matériaux traditionnels (cornes, tendons) ou équivalents. Les arcs spécifiques asiatiques, coréen, japonais, Manchu, assyrien sont autorisés.

Il ne peut y avoir de repères, composé d'un seul tenant (pouvant être démontable) càd, dont les branches sont le prolongement direct de la poignée.

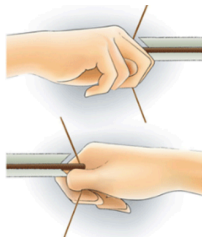
Pas d'autres éléments que la poignée prolongée des branches et de la corde.

L'arc peut comprendre un repose- flèche intégré à l'arc ou deux en cas d'arc ambidextre.

Tout matériel tels que viseur, stabilisateur, amortisseur ou contre poids ne peut être utilisé.

Aucun dispositif de contrôle d'allonge n'est autorisé.

Seuls les tirs au pouce sont autorisés.



2. Les cordes

La corde peut avoir n'importe quelle texture sauf métallique.

Elle est composée de n'importe quel nombre de brins.

La corde peut avoir une protection centrale (tranche fil) pour placer les doigts servant à bander l'arc.

Un tranche fil est également autorisé aux 2 extrémités de la corde afin de la protéger par rapport aux branches de l'arc.

Un point d'encoche peut être ajouté au tranche fil pour fixer l'encoche de la flèche et un ou deux repères d'encoche.

Le tranche fil de la corde ne peut pas se positionner dans le champ de vision de l'athlète quand l'allonge du tireur est maximale. La corde de l'arc et le tranche fil ne peuvent en aucune manière comporter de repères, œillette ou tout autre moyen servant d'aide à la visée.

La corde ne peut également intégrer un repère pour les lèvres ou le nez.

Elle doit être en bon état d'utilisation.

3. Les flèches

Des flèches de tous types sont autorisées, mais elles ne peuvent pas excéder un diamètre de 9.3mm.

Elles doivent être marquées au nom ou aux initiales du tireur, et être rigoureusement identiques en cible.

Le choix du matériau de plume, le placement, le nombre et la taille de celles-ci sont au choix du tireur.

Seules les pointes cible ou field, en bon état, collées ou visées sont autorisées.

Leur diamètre ne peut dépasser les 9.4 mm.

Les pointes de chasse sont interdites.

4. Autres

Les caméras, appareils photographiques ou dispositifs destinés à déterminer les distances ne sont pas autorisés sur la zone de tir quelle que soit leur utilisation.

Les jumelles seront autorisées.

5. Les défauts de matériel.

En cas de défaut de matériel, le tireur doit pouvoir le résoudre dans le temps de tir imparti, sans préjudice pour les autres tireurs ou l'organisation.

V. Déroulement de la compétition

1. Règle générale

Le planning de la compétition sera communiqué au greffe.
Le scoring et le style de cible seront communiqués 15 jours avant l'événement.
Les instructions de tir seront inscrites devant chaque épreuve, au minimum en anglais.

2. Temps de tir

Le temps de tir pour chaque épreuve est spécifique et spécifié avant chaque épreuve.
Une fois que le tireur a tiré ses flèches, il doit se retirer de la zone de tir.
L'archer ayant dépassé le temps de tir autorisé verra ses tirs suivants, sur la même volée, annulés.

Seules les flèches fichées en cible comptent.
Toute la zone de marque peut être utilisées sauf s'il est notifié autrement au piquet d'attente.

VI. Fonctions et responsabilités

1. Organisateur

Après avoir mis en place son parcours et géré les inscriptions, l'organisateur forme les pelotons et nomme les chefs de pelotons qui fait office d'arbitre.
En fin de compétition, il établit les résultats et prévoit la remise des prix.
Il publie les résultats dans les 7 jours.

2. Arbitre

L'arbitre est seul juge sur son épreuve et il contrôle le déroulement du tir dans l'épreuve qui lui est dédié.
A cette fin, il contrôle le respect des procédures, les temps de tir et le marquage des points obtenus par chaque tireur sur la feuille de marque.
Il assure la rotation des tireurs à l'intérieur de son peloton pendant les tirs.
Il contrôle l'équipement du terrain ainsi que l'équipement des compétiteurs avant l'épreuve et à tout moment durant la compétition.

3. Jury

Un comité, formé de trois personnes, désigné avant le début de la compétition gérera toutes les réclamations éventuelles.

VII. Lutte contre le dopage et éthique sportive

Aucune boisson alcoolisée ne peut être transportée ou consommée sur les zones de tir et d'entraînement et ce par aucune personne avant et pendant les heures de tirs.
La consommation d'alcool par les tireurs est interdite durant toute la durée de la compétition.

La prise de substance dopante est strictement interdite.

Aucun comportement déloyal ne sera toléré. Un tel comportement de la part d'un athlète ou de quelqu'un jugé comme assistant un athlète résultera en une disqualification de la compétition.

VIII. Frais de participation

La participation à la compétition s'élève à 50€.

La somme est due en début de la compétition.

Aucun remboursement total ou partiel ne sera octroyé, même en cas d'abandon du participant.

IX. Prix individuels

Il s'agit de prix en matériel dont la valeur est d'approximativement 300 € pour le premier, 180 € pour le deuxième et 120 € pour le troisième.

Ces prix ne seront pas échangés en espèce et devront être emportés, sur place, à la fin de la compétition.

X. Droit à l'image et Gestion des données

Tout participant octroie le droit à l'image aux organisateurs afin de pouvoir librement diffuser des photos de l'événement.

Il autorise également les organisateurs à utiliser ses données personnelles mais uniquement à des fins organisationnelles.

XI. Informations

L'organisation de l'évènement est dirigée par l'Archery Rebel club (Belgique) et l'Asiatic Archery. Monsieur Armin Hirmer est parrain de l'évènement.

Les informations pratiques (lieux, horaires, ...) seront transmises ultérieurement.

Les inscriptions se font uniquement qu'à travers un formulaire en ligne, à trouver sur le site www.ArcheryRebelClub.be ou le site internet de l'Asiatic Archery Belgium.

Date de fin d'inscription : le 16 juin, à minuit.

L'inscription n'est validée qu'après paiement de la participation.

Le montant de la participation est fixé à 50€ (60€ avec un repas et 2 boissons non-alcoolisées).

Ce montant est à verser sur le compte de l'Archery Rebel Club : BE37 7320 7095 3228.

Communication à mentionner : « AARC + Prénom + Nom + Pays du participant ».